

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Treizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Questions stratégiques et administratives

VISION D'UNE STRATEGIE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa neuvième session (Fort Lauderdale, 1994), la Conférence des Parties avait commandé une étude sur l'efficacité de la Convention, qui entraîna l'adoption, à la 10<sup>e</sup> session (Harare, 1997), d'un plan d'action pour mettre en œuvre certaines conclusions et recommandations de cette étude. L'une des principales conclusions fut qu'un plan stratégique pour la Convention était nécessaire.
3. Le Groupe de travail sur le plan stratégique, établi par le Comité permanent, prépara une proposition de Vision d'une stratégie jusqu'en 2005 avec un plan d'action. Cette proposition fut approuvée par le Comité permanent à sa 42<sup>e</sup> session (Lisbonne, septembre/octobre 1999) et adoptée par la Conférence des Parties à sa 11<sup>e</sup> session (Gigiri, 2000) avec sa décision 11.1.
4. La Vision d'une stratégie jusqu'en 2005 présente une vue d'ensemble convaincante des objectifs spécifiques de la Convention, indique sept buts à atteindre pour que la Convention remplisse sa mission, et fixe des objectifs particuliers à remplir pour atteindre ces buts. Son large cadre a été conçu pour focaliser les Parties dans leur application de la Convention et pour orienter la Conférence des Parties, ses Comités et le Secrétariat. Elle doit également être un outil efficace de communication et d'éducation et fournir une toile de fond à la Convention pour tous ceux qui s'y intéressent.
5. La tâche d'examiner et d'évaluer les progrès en cours dans l'application et la révision du plan d'action de la Vision d'une stratégie, d'examiner les indicateurs de réalisation des buts et d'évaluer la réalisation des buts de la Vision d'une stratégie elle-même, entre les sessions de la Conférence des Parties, a été assignée au Comité permanent.
6. En conséquence, dans sa notification n° 2003/047 du 15 août 2003, le Secrétariat a rappelé aux Parties que la période couverte par la Vision d'une stratégie jusqu'en 2005 et son plan d'action s'achevait fin 2005, et leur a annoncé que le Comité permanent aborderait cette question à sa 50<sup>e</sup> session (Genève, mars 2004). Il a invité les Parties à lui soumettre, avant le 31 octobre 2003, des suggestions pour la nouvelle Vision d'une stratégie et son plan d'action, ou des modifications aux documents actuels.
7. Une seule Partie et une organisation non gouvernementale ont répondu en envoyant leurs commentaires au Secrétariat.
8. A sa 50<sup>e</sup> session, sur proposition du Secrétariat, le Comité permanent a chargé le Secrétariat de soumettre à la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties un projet de décision; celui-ci est joint en annexe au présent document.

PROJET DE DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

13.xx La Conférence des Parties décide:

- a) de prolonger jusqu'à la fin de 2007 la validité de la Vision d'une stratégie jusqu'en 2005 et de son plan d'action, adoptés avec la décision 11.1 à sa 11<sup>e</sup> session (Gigiri, 2000);
- b) de faire du Groupe de travail sur le plan stratégique, un Sous-Comité du Comité permanent auquel toutes les régions et le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes seront représentés et qui sera chargé d'élaborer, avec la coopération du Secrétariat, une proposition de Vision d'une stratégie jusqu'en 2013 avec un plan d'action;
- c) de prier instamment les Parties, et de charger le Secrétariat et les Comités CITES, d'évaluer leur action dans l'application de l'actuelle Vision d'une stratégie et de son plan d'action, et de soumettre les résultats de leur évaluation au Groupe de travail sur le plan stratégique par l'intermédiaire de leurs représentants à ce groupe;
- d) que le Groupe de travail sur le plan stratégique soumettra sa proposition au Comité permanent pour approbation à la session annuelle qu'il tiendra avant la date butoir fixée pour la soumission des propositions devant être examinées par la Conférence des Parties à sa 14<sup>e</sup> session, qui aura lieu en 2007; et
- e) que le Comité permanent soumettra une proposition de Vision d'une stratégie jusqu'en 2013 avec son plan d'action à la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties pour adoption.